L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN 25 NOVEMBRE.

DÉFENSE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Lettre du général Jubal A. Early certifiant l'exactitude du tirage semi-annuel.

Lynchburg, Va, 7 novembre 1877.

A l'éditeur de la *Tribune* de New York :

A mon retour ici hier soir, après une absence d'un peu plus d'une semaine, j'ai trouvé un numéro de la *Tribune* du 26 octobre, que quelqu'un m'avait adressé pendant mon absence, avec un article marqué pour appeler mon attention. Cet article est intitulé : "Fraude sur une grande échelle" et se réfère entre autres loteries, à la loterie de l'Etat de la Louisiane (sous la désignation erronée de Loterie de la Louisiane). Après avoir donné les noms de certaines personnes qui auraient fourni de l'argent pour lancer la loterie de la Louisiane, l'article dit :

"Ce sont tous des joueurs très connus. Ils ont réussi par la corruption à obtenir une concession de la Législature de la Louisiane. Depuis ce temps, toutes les investigations sur les moyens employés pour obtenir la charte ont été arrêtées par Howard et Morris, en achetant simplement les investigateurs. Récemment, dit-on, les généraux Beauregard et Jubal Early ont été engagés, moyennant $10,000 par an, pour certifier l'exactitude des numéros tirés de la roue. Cela est donné comme une garantie de la loyauté de la loterie. Mais les personnes qui se connaissent un peu en loterie savent que ces certificats ne signifient rien. Les joueurs trichent simplement en ne mettant pas dans la roue les numéros qui tirent des lots. Si les généraux Beauregard et Early pouvaient dire qu'ils ont vu mettre dans la roue les numéros, correspondant aux numéros des billets vendus, alors leur attestation pourrait être de quelque utilité. Il est connu que les billets vendus portent certaines combinaisons de numéros, pendant que les numéros mis dans la roue sont entièrement différents."

L'imputation contre le gén. Beauregard et contre moi, par implication forcée sinon par assertion directe, est d'un caractère tellement sérieux que j'espère obtenir de votre sentiment de justice l'admission de l'exposé des faits dans vos colonnes.

Je ne connais pas les personnes mentionnées, excepté MM. Howard et Morris, et peut-être un M. Murray que j'ai rencontré et qui n'a aucune connexion avec la loterie, que je sache. Le M. Murray que je connais demeure à Newark, New Jersey, et il pourrait être la personne de ce nom, mentionnée dans la charte de la compagnie, mais aucun des autres n'est parmi les membres originaux de la corporation.

Je reçus, l'hiver dernier, des directeurs de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par l'intermédiaire du génl Beauregard, la proposition de surveiller conjointement avec lui les tirages de leurs principales loteries à numéro simple, et après quelque hésitation je me rendis à la Nlle Orléans pour examiner par moi-même le caractère et la situation pécuniaire de la compagnie. Il y avait trois points sur lesquels je désirais être satisfait. Le premier était de savoir si je ne serais point mis en contact avec aucun de ces officiers d'Etat qui avaient pillé le peuple de la Louisiane ; le second, si les opérations de la compagnie étaient conduites avec loyauté et intégrité ; et le troisième, si elle opérait avec un capital de bonne foi. Mes recherches sur tous ces points me conduisirent à des conclusions favorables. J'appris que toutes les personnes ayant des rapports avec la direction de la compagnie étaient de chauds partisans et de fermes appuis du gouvernement de Nicholls, le *statu quo*, comme on l'appelait, régnant alors.

Je fus convaincu que le but des directeurs, dar c'était sans aucun doute l'intérêt de leur compagnie, était de conduire toutes leurs opérations avec la plus stricte intégrité. Il n'y avait pas de raison d'ailleurs pour croire qu'ils eussent agi différemment, et j'appris de sources dignes de foi que la compagnie avait pour base un capital substantiel, quelques-uns des hommes d'affaires les plus solides de la Nlle Orléans étant parmi ses actionnaires. Le génl Beauregard était déjà fixé sur ces points, et nous prîmes ensemble des arrangements avec la compagnie pour surveiller le tirage de ses principales loteries, c'est à dire, les loteries à numéros simples sur le plan de la Havane, où les gros lots seraient de $100,000. Il fut parfaitement entendu entre le génl Beauregard et moi d'un côté, et les directeurs de l'autre, que si nous nous apercevions jamais que les directeurs essayassent d'opérer quelque déception de quelque manière, nous nous retirerions avec le privilége de publier ce qu'il y aurait de mauvais dans leurs opérations ou dans celles de leurs agents.

En outre, les directeurs nous donnèrent l'assurance qu'ils seraient toujours prêts à nous procurer toute facilité et nous fournir tous les moyens nécessaires et que nous pourrions demander pour assurer la loyauté des tirages à notre entière satisfaction aussi bien qu'à celle du public. Nous avons surveillé, le 5 juin, un tirage pour la surveillance du quel je me rendis à la Nouvelle-Orléans quinze jours d'avance. Nous étions pleinement en connaissance du fait que, à moins que tous les numeros ne fussent mis dans la roue d'où ceux qui obtenaient des prix devaient être tirés, le tirage ne pourrait pas être loyal. Le mode usuel de frauder dans les loteries à numéros simples est d'émettre des billets contenant 100 ou 200 des numéros dans chaque mille, depuis le plus haut numéro jusqu'au plus bas—par exemple de 1 à 100,000—et de laisser ces numéros en dehors de ceux mis dans la roue, de manière que, quelle que soit la loyauté du tirage, le détenteur du billet n'a aucune chance possible, puisque le numéro représentant son billet n'a jamais été mis dans la roue. Si nous eussions été assez innocents pour ne rien connaître de ces manigances, nous en eussions été informés par les directeurs eux-mêmes, car l'un d'eux prit la peine de nous dire que c'était ainsi que les fausses loteries étaient tirées.

Le fait est qu'un tirage de loterie avait eu lieu dans mon propre Etat et où, bien qu'il fut surveillé par des hommes très respectables, personne ne tira un lot gagnant. On dit que le tirage avait été manigancé ainsi, les surintendants n'ayant pas pensé qu'il fut nécessaire de veiller à ce que tous les numéros fussent mis dans la roue. Sortez 100 ou 200 de tous mille des 100,000 numéros les il en resterait encore une quantité suffisante pour tromper des [illegible] expérimentés. Il n'était pas du tout de ceux qu'on pourrait tromper de cette manière, après la discussion qu'une pareille affaire avait soulevée en Virginie, et les directeurs de la loterie de l'Etat de la Louisiane ne l'ont pas essayée, car ils n'avaient aucune chance de l'exécuter. La seule agence qu'ils eussent dans les préparatifs ou la conduite du tirage du 5 juin était de nous fournir les matériaux, c'est à dire les tubes à ballots, les sacs, boites et roues nécessaires et de payer les personnes que nous jugeâmes à propos d'employer et que nous choisîmes nous-mêmes pour nous aider dans les détails des préparatifs et du tirage. Nous prîmes assez de précautions pour savoir que tous les numéros de 1 à 100,000 inclusivement, représentant les billets du plan, vendus ou non vendus, avaient été mis dans la roue d'où le tirage devait être fait, et nous le sûmes avec autant de certitude qu'un officier de banque, qui a compté tous les paquets d'argent, les a scellés et placés dans le caveau, et ensuite a fermé le caveau et mis la clé dans sa poche, sait que l'argent est là.

Il n'y avait pas possibilité d'erreur de notre part, ou de déception sur nous de la part des autres, comme je pourrais le montrer s'il ne fallait pas tant d'espace pour donner tous les détails des précautions que nous prîmes.

Le tirage fut également conduit avec les mêmes précautions et des soins spéciaux furent pris pour le rapporter comme il eut lieu et pour vérifier le résultat par une comparaison avec les numéros tirés et les prix, qui étaient pliés l'un dans l'autre comme ils avaient été tirés de la roue.

Le général Beauregard et moi n'étions donc pas coupables de la stupidité de garantir aveuglément la sincérité du tirage, sans savoir si nous étions ou non dans la vérité, ce qui serait un crime à peine moins grand qu'une participation directe à la fraude.

LE GROS LOT DE
$100,000

Sera Tiré

MARDI, LE 11 DECEMBRE 1877

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE

Par le Général G. T. BEAUREGARD, de la Louisiane, le Général JUBAL A. EARLY, de la Virginie.

GRAND TIRAGE
DE LA
LOTERIE de L'ETAT de la LOUISIANE

Billets Entiers, $10

Pensez-y, 11,279 Lots
ET
$522,500

A DISTRIBUER EN ARGENT.

SOUVENEZ-VOUS,

QU'IL N'Y A PAS D'AJOURNEMENT
PAS DE REDUCTION.

Lots payables en plein sans déduction.

Je sais parfaitement qu'il a été dit que la charte de la Compagnie de la Loterie de la Louisiane avait été obtenue par des moyens frauduleux, et j'ignore si ce reproche est fondé. On dit aussi que toutes les lois de quelque importance votées par la législature de la Louisiane depuis la reconstruction jusqu'à l'inauguration du gouverneur Nicholls, y compris plusieurs bills d'une indispensable utilité, n'ont pu l'être qu'en gagnant à prix d'argent non seulement les représentants mais l'Exécutif. La législation même du Congrès des Etats-Unis n'a pas échappé au soupçon de la corruption, comme le prouve le scandale du "Crédit Mobilier," ainsi que d'autres scandales du même genre.

Dans mon propre Etat on a prétendu que le vote du "Bill de Conversion" avait été obtenu au moyen de la fraude, et nombre de gens croient que l'accusation est fondée, mais les tribunaux pourraient-ils méconnaître la loi et la déclarer nulle à cause des moyens adoptés pour la faire voter par la législature ?

Je sais que, en vertu de sa charte, la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane est tenue de payer et paie en effet, tous les ans, au trésor de l'Etat $40,000 qui sont affectés à l'Hôpital de Charité de la Nouvelle Orléans, une des plus nobles institutions de charité de l'Amérique. J'ai trouvé la Compagnie fonctionnant sous cette charte, qui a la force d'un contrat, et, en vertu de la Constitution des Etats-Unis, elle ne saurait être troublée dans la gestion de ses affaires tant que sa charte ne sera pas expirée naturellement. Il ne saurait donc y avoir de tort causé soit à l'intérêt public soit à la moralité privée, par le fait que le général Beauregard et moi nous veillons à ce que les tirages de la loterie aient lieu dans les règles de la plus stricte intégrité et avec toute la loyauté possible.

Si la loterie est un jeu, que sont donc toutes les opérations de bourse, et quel jeu pourrait causer autant de désastres financiers que celui connu sous le nom célèbre de "Black Friday."

J'ai assez d'expérience de la vie pour savoir que le penchant aux "combinaisons du hasard" est tellement enraciné dans la nature humaine qu'hommes et femmes, y compris beaucoup de chrétiens pratiquants, et même des ministres de l'Eglise, achètent des billets de loterie, et que s'ils n'en trouvent pas à prendre dans des loteries conduites loyalement, ils les achèteront dans des loteries frauduleuses où ils n'obtiennent absolument rien en retour de leur argent.

Agréez, etc.,

J. A. EARLY.

LES LOTERIES EN LOUISIANE.

LEUR HISTOIRE.

L'histoire des loteries en Louisiane date de plus de soixante-sept ans, et il est à remarquer que la première loterie créée dans le territoire de la Louisiane—en 1810—était au bénéfice d'une église, qui était alors et qui est encore connue sous le nom de Christ Church. En 1810, la congrégation ayant résolu d'avoir un édifice à l'angle des rues Canal et Bourbon, en demanda au conseil législatif l'autorisation de former, à l'aide d'une loterie, une somme qui suffirait à la construction d'une église. Le 6 mars 1810, le gouverneur "du territoire d'Orléans" approuva une loi autorisant le supérieur et les marguilliers de Christ Church à former, par une loterie, la somme de dix mille piastres pour l'édifice. Le plan fut publié immédiatement, la loterie fut tirée, on obtint le montant nécessaire et, en 1815, la pierre fondamentale fut posée, au milieu de louanges.

En 1822, la première église presbytérienne étant génée sous le rapport des finances, demanda à la Législature l'autorisation de se procurer, à l'aide d'une loterie, la somme de $30,000, qui devait acquitter la dette.

En 1825, la Législature accorda à des messieurs, en faveur de la Société de l'église évangélique française de la Nouvelle Orléans, le droit de former, par une loterie, la somme de $[illegible] destinée à la construction d'une église.

On voit que l'Eglise dès son origine à la Nouvelle Orléans profita de la roue de la loterie, qui lui permit de répandre ses innombrables bienfaits.

Dans les campagnes de la Louisiane elle lui fut encore utile. En 1825, la Société protestante de Baton Rouge fit une loterie pour la construction d'une église.

En 1826, l'église catholique de St-François, à Natchitoches, fut autorisée à former $20,000, à l'aide d'une loterie, dans le même but. En 1827, les marguilliers de l'église d'Est Baton Rouge furent autorisés à se procurer $10,000 par une loterie.

La cause de l'éducation, dès l'origine de la Louisiane, a beaucoup profité des loteries. En 1818, les directeurs de l'Université d'Orléans obtinrent $50,000 par deux loteries. En 1823, la New Orleans Library Society obtint le droit d'avoir une loterie durant cinq ans ou jusqu'à la formation de la somme de $20,000.

En 1827, les fondateurs de l'Ouachita School Society furent autorisés à faire un fonds de $25,000 pour l'appliquer à l'instruction ; en 1828, l'Académie de Covington obtint un droit pareil pour le même but, et, cette même année, le Lycée de la paroisse St Charles fut également autorisé à créer une caisse de $20,000 dans l'intérêt de l'éducation.

Continuant la tradition qui faisait la loterie servir toujours en Louisiane à un but utile, nous voyons qu'en 1813, l'Etat nomma des commissaires pour établir un fonds de $30,000 au moyen de la loterie dans le but d'améliorer le chemin conduisant de Springfield à la rivière Tickfaw. En 1814, Alfred Hennen et d'autres furent autorisés à se procurer au moyen de la loterie une somme de $15,000 pour améliorer le Bayou Bœuf. En 1816, on obtint par le même moyen une somme de $10,000 pour creuser un canal en amont et en aval du *raft* de l'Atchafalaya afin de contourner cet obstacle à la navigation. En 1822, des travaux furent entrepris dans le Bayou Lafourche et la somme nécessaire, $5,000, fut obtenue par l'établissement d'une loterie. A St. Francisville, il fallait $[illegible] pour réparer la levée et le chemin public et on eut de nouveau recours à la loterie.

En 1806, la ville de la Nlle-Orléans elle-même se trouvant endettée, se procura $30,000 au moyen d'une loterie, et en 1822 la Législature de la Louisiane vota une loi qui autorisait le gouverneur à conclure un marché avec Henry L. Runyan, en lui accordant le privilége de la Loterie, pour obtenir une somme de $200,000 nécessaire à l'Etat.

A cette époque, un nommé Waite, domicilié "rue du Canal, vis-à-vis l'hôtel de M. Beales," annonça qu'il avait à vendre des billets pour la loterie de l'Eglise épiscopalienne et presbytérienne, et qu'il recevait les tirages de la Loterie de la Pennsylvanie, de la Loterie nationale et d'autres loteries.

Ce rapide coup d'œil jeté sur l'histoire des loteries en Louisiane fournit en faveur du système de loterie des arguments qui ne sauraient être aisément affaiblis. La religion, l'instruction publique et l'industrie ont donc tour à tour éprouvé en Louisiane la bienfaisante influence des loteries, comme moyen de créer un revenu dans un but utile. On ne saurait par conséquent condamner absolument ces combinaisons du hasard, quand on songe aux services qu'elles ont maintes fois rendus.

DES FAITS.

On ne saurait nier que la Loterie a ses côtés utiles, malgré l'opposition qu'elle a toujours rencontrée. Nombre de gens, grâce à l'aveugle hasard qui préside aux tirages, ont pu conquérir une aisance à laquelle ils n'auraient pu autrement prétendre.

On y a eu recours pour le développement des arts, de l'industrie, pour procurer des fonds aux Etats endettés, pour combler des déficits, pour remplir les caisses publiques.

L'histoire est l'histoire et les faits sont là. Tous les gouvernements ont exploité la loterie. C'est un jeu sans doute, puisque on y hasarde son argent, mais c'est un jeu comme presque toutes les opérations financières. Qu'on la condamne ou qu'on l'approuve, la Loterie existera donc toujours.

La Loterie de l'Etat de la Louisiane ne diffère pas des autres : elle est ce qu'ont été toutes celles qui l'ont précédée, toutes celles qui existent encore et qui, bien entendu, sont dirigées loyalement.

Elle est devenue populaire parce qu'elle est libérale et qu'elle rejette ses gains dans la circulation en les disséminant parmi ses nombreux agents et employés.

Elle a, depuis sa fondation, fidèlement rempli tous ses engagements ; tous les tirages annoncés par elle ont eu lieu très régulièrement. Elle paie les lots gagnants sans réduction aucune.